



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 04 mars 2024 à 20 heures 00 minutes
Salle du conseil municipal

Présents :

M. ARLAUD Eddy, M. BOUTY Christian, M. BROC Jean-Claude, M. PINTAUX Philippe, M. COMTE André, Mme LANDAIS Pauline, Mme LE DROGOFF Céline, M. NOYER Maurice, M. PETITJEAN Gilbert, Mme SCHUSCHITZ Cindy

Procuration(s) : 0

Absent(s) : 0

Excusé(s) : Mme CHANTEREAU Anne

Secrétaire de séance : Mme LANDAIS Pauline

Président de séance : M. PETITJEAN Gilbert

Le Maire certifie que :

- La convocation du Conseil Municipal a été faite le 26 février 2024
- Le nombre de conseillers en exercice est de 11, présents 10, excusée 1, votants 10

Ordre du jour :

- 1 – Examen et vote du compte de gestion 2023 Assainissement
- 2 – Vote du compte administratif 2023 Assainissement
- 3 – Affectation des résultats 2023 Assainissement
- 4 – Examen et vote du compte de gestion 2023 Commune
- 5 – Vote du compte administratif 2023 Commune
- 6 – Affectation des résultats 2023 Commune
- 7 – Révision du loyer ancien presbytère au 1^{er} avril 2024
- 8 – Indemnité 2024 pour le gardiennage de l'église

Questions diverses

Approbation du PV du Conseil Municipal du 12 février 2024.

Le Maire invite les conseillers à formuler les remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du lundi 12 février 2024.

En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

1 – Examen et vote du compte de gestion 2023 Assainissement

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 – Vote du compte administratif 2023 Assainissement

Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement : 49 285.98 €

Fonctionnement : 83 703.30 €

Résultat global : 132 989.28€

Le maire s'étant retiré

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 – Affectation des résultats 2023 Assainissement

Résultats d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	83 703.30 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	83 703.30 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	49 285.98 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 – Examen et vote du compte de gestion 2023 Commune

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 – Vote du compte administratif 2023 Commune

Résultats de clôture de l'exercice :
Investissement : - 197 303.32 €
Fonctionnement : 681 265.29 €
Résultat global : 483 961.97 €

Le maire s'étant retiré

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 – Affectation des résultats 2023 Commune

Résultats d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	681 265.29 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	197 303.32 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	483 961.97 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	197 303.32 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 – Révision du loyer ancien presbytère au 1er avril 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le montant du loyer de l'ancien presbytère applicable à compter du 1^{er} avril 2024.

Compte tenu de la variation (+3.49%) de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE qui était de 136,27 au 3^{ème} trimestre 2022 et de 141.03 au 3^{ème} trimestre 2023, le loyer mensuel s'élèverait à 452,25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE une revalorisation portant le loyer mensuel à 452,00 € à (quatre cent cinquante-deux euros) à compter du 1^{er} avril 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 – Indemnité 2024 pour le gardiennage de l'église

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église versée à Madame Isabelle RAULIN pour l'année 2024.

Il rappelle que le montant maximal pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice de culte est fixé par circulaire préfectorale. Il est de 479.86 € depuis 2020 et inchangé à ce jour.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de fixer le montant de l'indemnité 2024 pour le gardiennage de l'église à 412.00 € (quatre cents douze euros).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

SDE 07:

Devis pour changement en LED de l'éclairage public sur le quartier Les Crottes, le devis s'élève à 25 266 € HT. Le reste à charge de la commune après subvention est de 13 264 € HT. Un devis sera demandé pour le reste de la commune.

Il est évoqué de ne pas mettre d'illumination de Noël supplémentaire au chef-lieu mais envisager une illumination de la chapelle Saint Sébastien.

Composteur partagé :

Il est nécessaire pour l'installation d'un composteur partagé, que 2 personnes par commune soient référentes. A ce jour, nous ne disposons que de 1 personne. La Communauté de communes organisera une formation ultérieurement. Une communication sera faite sur Panneau Pocket. L'application est téléchargeable gratuitement sur ANDROID et IOS. Un débat s'engage sur l'implantation idéale et sur l'utilité dans une commune rurale. Un questionnement sur les déchets de la cantine.

Points de tri :

3 points de tri sélectif semi enterré seront mis en place entre le 17 juin et le 28 juin.

Travaux Chasser :

Eaux pluviales : Le cabinet GEOSIAP estime que les travaux nécessiteraient un investissement de 50 000€ annuel pendant 3 ans.

Enfouissement réseaux : La société SOBECA prévoit d'installer le transformateur ENEDIS, la semaine 11.

Travaux de voirie :

Prévoir des réfections, chemin de Lacas, chemin de Lacoste, quartier la Pignatelle et sur un mur de soutènement route de Chasser.

Déviation le Teil :

Les maires de Saint Thomé, Viviers, Alba la Romaine, Valvignières et Aubignas rencontreront un élu du département, notamment pour échanger sur l'importance de la signalétique incitant les poids lourds à emprunter la déviation et ne plus traverser nos communes.

Agenda:

La commission de la CCID sera le 02 avril à 16h30.

La réunion du CCAS sera le 25 mars à 17h00.

Le conseil municipal sera le 18 mars à 18h00.

TOUR DE TABLE

Maurice NOYER : Il signale que le goudron de la chaussée est endommagé à l'entrée du Clau. Les travaux de réfection du mur de l'église et rue du Potier ont été réalisés. Le Conseil s'interroge sur la continuité de la reprise du muret. Le conseil se prononce favorablement. Maurice et Philippe se rendront sur place pour informer le voisinage.

Il confirme que la fibre est en cours de déploiement sur le village.

Jean-Claude BROCC : Comme convenu lors du dernier conseil municipal, il a demandé à la technicienne de rivière d'intervenir sur le pont du Dardaillon. Celle-ci a répondu négativement et fera un courrier écrit en ce sens.

A noter qu'elle ne s'oppose pas à la mise en place d'une passerelle sur l'Escoutay pour relier le chemin de l'Amandier au quartier les Crottes.

Il informe que le regard d'assainissement sur le pont de l'Escoutay RD210 a été réparé à la charge de la commune.

Il fait part de l'arrivée du nouvel employé communal en provenance de la mairie de Vénissieux.

André COMTE : Il nous informe que deux arches sont bouchées sur le pont du Dardaillon et insiste quant à son inquiétude en cas de crue qui pourrait emporter le chemin du Dardaillon.

Philippe PINTAUX : Il fait part de l'extinction de nuit du vieux village. Il a constaté que certains boîtiers téléphoniques restent ouverts après les différentes interventions des opérateurs. Il demande si c'est possible de réduire l'épaisseur du bitume rue des Amoureux au droit de la porte piétonnière sud du château.

Céline LEDROGOFF : Elle demande d'établir un devis pour le parking sur le terrain du Clau. Ce terrain est boueux lors des épisodes de fortes pluies. Elle demande également s'il est possible d'éclairer ce parking.

Eddy ARLAUD : Il demande s'il y a eu une intervention sur le regard devant chez lui. Un technicien du SDE07 a demandé à l'entreprise d'intervenir. Il fait part des difficultés de connexion internet/téléphone et du câble électrique qui été sectionné dans une tranchée.

Christian BOUTY : Il informe qu'il est nécessaire de repeindre en vert le marquage de la borne électrique. Une demande sera faite au SDE07.

Il constate que le véhicule sur la RD 107 est toujours en place. La gendarmerie a été contactée plusieurs fois.

Le loto organisé par Ensemble et Solidaires et le repas proposé par le chasseur ont été un succès.

Pauline LANDAIS : Elle propose que soit remise la chaine qui empêche l'accès près du terrain proche de la station d'épuration pour éviter les dépôts sauvages.

FIN DE SEANCE A 22 HEURES.

Le Secrétaire de séance,
Pauline LANDAIS

Le Maire,
Gilbert PETITJEAN

